

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution à titre gratuit d'une concession au cimetière pour la sépulture de Jean-Pierre Claris de Florian**

Rapporteur : Jean-Louis Oheix

L'église Saint Jean-Baptiste doit faire l'objet de travaux de rénovation dont l'étendue du chantier nécessite de procéder à l'exhumation du corps de Jean-Pierre Claris de Florian qui est inhumé au pied de l'édifice, dans la partie ouest du jardin des Félibres.

Il est proposé qu'à cette occasion les restes de Jean-Pierre Claris de Florian puissent retrouver leur place au sein du cimetière communal, comme cela avait été le cas lors de son décès en 1794.

En effet, une ré-inhumation dans un autre emplacement du jardin des Félibres n'est pas possible puisque, comme le précise l'article L2223-9 du code général des collectivités territoriales : « Toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière, pourvu que cette propriété soit hors de l'enceinte des villes et des bourgs, et à la distance prescrite ».

Pour cela, une concession doit être attribuée gratuitement à titre d'hommage par notre conseil municipal, comme le fit en son temps ce même conseil lors de sa réunion du 5 mai 1836 qui a décidé l'attribution de l'emplacement de son actuelle sépulture. A cette occasion :

- avait été mise en exergue l'importance de sa personne pour notre Ville en ces termes : « considérant que M. Florian a longtemps habité la commune de Sceaux, qu'il y a laissé le souvenir le plus honorable » ;
- avait été souhaité que cet emplacement lui soit attribué pour « rendre hommage à la mémoire d'un homme aussi distingué pour ses vertus que pour ses œuvres littéraires ».

Aujourd'hui, nous est donnée l'occasion d'affirmer à notre tour l'attachement de notre Ville à la mémoire et à l'œuvre de Florian en lui attribuant cette nouvelle sépulture.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'octroyer une concession à titre gratuit pour une durée perpétuelle afin d'y fonder la sépulture de Jean-Pierre Claris de Florian au sein du cimetière communal.